



# Saviez-vous qu'...

aucun remboursement n'est effectué à la suite de l'achat de titres de transport ?

Lorsque les titres de transport étaient sous format papier, on pouvait y lire «*les tickets de ce livret ne sont pas remboursables ni échangeables.*».

Aujourd'hui, avec l'achat des titres de transport sur la carte OPUS, on oublie parfois cette mention. Pourtant elle est toujours d'actualité et elle devrait vous être dite dès l'achat de votre titre. Malheureusement, il arrive parfois que cette petite information très importante échappe à la clientèle.

Vous avez des billets unitaires ou un carnet de 10 passages qui ont été achetés et que vous n'utiliserez pas avant longtemps? N'ayez crainte, vous ne perdrez rien. Tout comme les timbres postaux, les titres achetés antérieurement sont honorés en tout temps.

N'oubliez pas que vous devez **obligatoirement** avoir en main un **reçu** émis par le chauffeur ou une agence de vente advenant que vous désiriez revenir sur votre achat suite à une situation quelconque. Pour ce faire, vous devez vous présenter au Centre de services du CIT de la Vallée du Richelieu, situé au 255, boulevard Laurier, à McMasterville. Pour connaître les heures d'ouverture, visitez le [www.citvr.ca](http://www.citvr.ca).

Si vous avez des questions avant de faire l'achat d'un titre de transport, n'hésitez surtout pas à communiquer avec le Centre de services au 450 464-6174, poste 2200.

Nous sommes là pour vous !

Le CIT de la Vallée du Richelieu